

ASSOCIATION AU FIL DE L'EAU

43, Galerie Rouget de Lisle 94600 Choisy-le-Roi Tel : 01 48 52 22 22 FAX : 01 48 84 19 09

<http://www.aufildeleau.eu/>

EN TANT QUE POTENTIEL ÉLU(E) LOCAL QUEL SERA VOTRE RÉPONSE :

En matière de développement des activités fluviales ?

Transport de marchandises

Lors de l'ensemble des chantiers importants conduits sur la cité, il sera demandé aux entreprises de faire appel, dans la mesure du possible, à la voie d'eau.

L'utilisation de la voie d'eau pour les entreprises existantes sera encouragée, en particulier pour l'usine Eaux de Paris (boues).

Transport de passagers

Des solutions seront recherchées pour assurer des transports sur courte distance utilisant la voie d'eau, par exemple entre le port de Joinville et celui de Nogent (desserte de la piscine pour les groupes scolaires, par exemple).

Sports

L'importance des clubs d'aviron et de kayak de Joinville-le-Pont est connue ; la municipalité que je souhaite mettre en place appuiera leur développement et veillera, avec l'ensemble des acteurs du fleuve, qu'une place raisonnable soit systématique accordée à leurs activités.

Loisirs

L'utilisation des berges et de la Marne à des fins ludiques est le vecteur d'un développement économique et d'une animation de la ville. Des relations avec les communes voisines seront recherchées pour assurer une offre adaptée à la demande.

D'intégration de la notion d'économie sociale et solidaire ?

Militant convaincu de l'économie sociale et solidaire, je m'efforcerai de soutenir les acteurs de ce secteur déjà implantés sur la commune, comme le plus important d'entre eux, les Ateliers de Polangis (ESAT).

Je chercherai également à faciliter l'installation, l'implantation ou la création d'autres organismes ayant ce même objectif.

Dans les choix d'investissement ou dans les marchés, sous réserve des dispositions légales, je m'attacherai à renforcer l'appel à des fournisseurs et partenaires issus de l'économie sociale et solidaire.

Je chercherai à mettre en application les dispositions du code des marchés permettant de faciliter l'insertion économique et sociale, de préférence avec l'appui d'acteurs de l'emploi (comme la maison de l'emploi, si elle devient un intervenant actif sur les clauses d'insertion).

De protection de l'environnement ?

Joinville-le-Pont appartient au syndicat « Marne Vive » dont les ambitions sont intéressantes, mais qui souffre d'un nombre limité de membres, du fait de son président actuel. À l'occasion du renouvellement de son bureau, je militerai pour construire une coopération entre toutes les collectivités territoriales riveraines de la Marne pour l'amélioration de son état.

Par ailleurs, je suis engagé depuis de nombreuses années dans les actions en faveur du traitement de la pollution de l'autoroute A4. Actuellement, les eaux de ruissellement se déversent directement dans la Marne.

Un projet d'aménagement du tronç commun aux autoroutes A4 et A86 a été présenté en février 2007, prévoyant l'installation d'unités de traitement de ces rejets. Il a fait l'objet d'un consensus après une concertation publique très large à l'automne 2006. Cependant, la décision ministérielle se fait toujours attendre.

De réappropriation des voies d'eau par les riverains ?

La Marne est fort utilisée, bien que ses rives soient peu aménagées à Joinville-le-Pont.

J'ai proposé que certains terrains non nécessaires à l'activité de l'usine Eaux de Paris (chemin longeant le canal) et à VNF (île des Saint Pères) ainsi qu'à l'État (terrains dits délaissés de l'autoroute, sur les quais de la Marne, de Béthune, d'Anjou et de Polangis) puissent être ouverts au moins partiellement au public, afin d'élargir les accès à la Marne.

Je souhaite également améliorer l'agrément des bords de Marne, et notamment leur accessibilité pour les cyclistes.

Les opérations visant à la découverte du fleuve, par les enfants des écoles ou des collèges notamment seront encouragées. La commune s'appuiera notamment sur ses partenariats avec les clubs utilisant la rivière, comme ceux de kayak et d'aviron, ainsi que sur les usagers du port et les résidents des bateaux-logements.

Benoit Willot, 15/02/2008